



GENÇAY

JOURNAL MUNICIPAL - JUILLET 2017

Infos utiles

Mairie
place du marché
86160 GENÇAY

Tél: 05 49 59 31 36

*Pas d'accueil
téléphonique
le lundi après midi*

Mail:

mairie@gencay.fr

Site: gencay.fr

Urgences

Samu15

Pompiers.18 ou 112

Pharmacie de garde
3237

Médecin de garde: 15

Gendarmerie:...17



S O M M A I R E

- Page 2 : Concert des heures vagabondes avec Tété
- Page 3 : Mot du Maire
- Page 4 : 2017 Année d'élections
- Page 5 : Le poulailler communal
- Page 6 : Obligation de tailler ses haies
- Page 7 : Repas des aînés 2017
- Page 8 : Sport pour tous été 2017
- Pages 9,10 et 12 : Retour sur le premier semestre
- Page 13 : Passage d'éléments d'éoliennes
- Page 14 : Attention à la rage
- Page 15 : Du nouveau dans notre commune
- Page 16 : Notre patrimoine

Les Heures Vagabondes dans notre commune



Les bénévoles lors de la préparation. Présentation François, Ludovic, Sarah et Yves



Il y avait du monde.

Le photographe



Le spectacle de Tété et celui des Bonobos

Le maire remercie particulièrement notre comité des fêtes Gençay-Saint Maurice qui s'est donné un nouveau nom « D'Rives en fête » en référence à nos deux communes qui bordent la Clouère. Ce sont eux qui organisent depuis trois ans le repas de veille de 14 juillet, juste avant le feu d'artifice offert par les deux municipalités et nos acteurs économiques.



Le PCO chez notre député. Merci Jean-Michel.



Le mot du Maire

Chers habitants de Gençay,

A mi-mandat, il est de tradition de faire un premier bilan sur les réalisations effectuées par l'équipe municipale. Sur notre commune, depuis mars 2014 un certain nombre de projets sont passés à la phase opérationnelle. Les plus importants sont la maison de santé, le champ de foire, le réaménagement des écoles maternelle et élémentaire.

Nous avons inauguré la maison de santé en présence du Sous-préfet de Montmorillon, du Président du Département et des professionnels de santé, mais aussi en présence de nos anciens médecins, Robert Denis, Pierre Ferru et Pierre Loyer.



Nous avons aussi profité des nouveaux aménagements du champ de foire avec le concert des Heures Vagabondes qui accueillait le chanteur Tété. Cet événement a mobilisé plus de 180 bénévoles et une vingtaine de professionnels, dans un contexte sécuritaire extrêmement contraignant. L'organisation de cette manifestation a permis aux membres de 12 associations de notre territoire de se rencontrer, de travailler ensemble pour offrir un moment convivial aux 4500 spectateurs qui sont venus pour ce concert, merci à tous ces bénévoles.

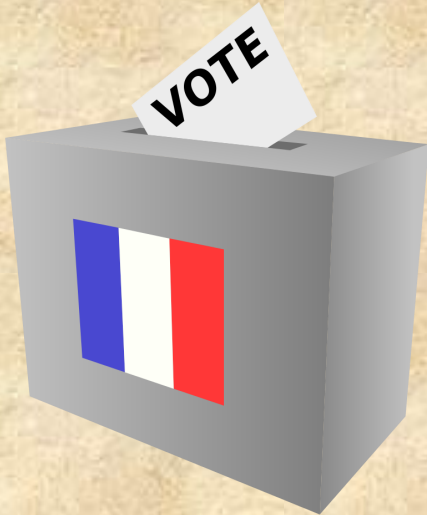
Concernant le réaménagement de l'école, le projet est prêt. Il a été validé par le conseil municipal mais les gros travaux qui étaient prévus cet été et attendus avec impatience par les enseignants et les élèves ne commenceront que pendant les grandes vacances 2018.

Au-delà de ces grands aménagements, comme tous les étés, la commune de Gençay continue ses actions et soutient les associations qui œuvrent pour créer et maintenir les liens entre les habitants: soirée festive la veille du 14 juillet, festival de l'accordéon, festival du Centre Culturel « La Marchoise », animations sur le champ de foire, « Sport pour tous », centre de loisirs « Mille Bulles » piscine chauffée

Ce bilan de mi-mandat est un peu particulier car en raison de la démission d'un tiers des conseillers municipaux, pour diverses raisons, nous allons être amenés à refaire les élections municipales le 10 septembre prochain pour avoir à nouveau 19 conseillers municipaux.

Bon été à Gençay !

François Bock



Fin avril et début mai, nous nous sommes déplacés deux fois afin de voter pour le Président de la République.

Au mois de juin, nous nous sommes à nouveau déplacés pour voter, mais cette fois c'était pour élire notre député.

Début septembre, nous allons devoir revoter pour le conseil municipal.

Certains savent pourquoi, d'autres non c'est pourquoi je vous mets ces explications :

Dans une commune, lorsque le nombre d'élus devient inférieur à 2/3, il faut revoter **et cela dans un délai de 3 mois**.

Si notre commune faisait moins de 1000 habitants, il suffirait de voter pour les élus manquants.

Pour une commune comme la notre qui a plus de 1000 habitants, il faut revoter pour l'intégralité des élus soit 19 personnes **et ceci en liste entière**.

Comment en sommes nous arrivés à cette situation ?

Lors de l'élection de 2014, la liste du maire François BOCK est arrivée en tête avec 7 voix de plus que celle de l'opposition pilotée par Jean BERGER.

Le mode de calcul pour la répartition des élus donnait 15 élus pour la Liste BOCK et 4 élus pour la liste BERGER, on peut trouver cette répartition injuste, (c'est ce que je pense) mais c'est la loi.

Lors de l'élection du maire, le docteur DENIS coordonnateur de l'EHPAD communal a dû se retirer pour conserver son poste à l'EHPAD. Les réponses de la préfecture (à l'époque des candidatures) étant lors de l'élection pas tout à fait catégoriques concernant la compatibilité entre les deux fonctions (élu et médecin coordonnateur), elles l'étaient tout à fait après l'élection, nous avons donc fait appel à la 16ème sur la liste pour remplacer le docteur DENIS.

Il restait donc sur la liste du maire 3 personnes qui pouvaient « remonter » c'est-à-dire remplacer un ou une démissionnaire.

Nous avons eu sur notre liste :

- Une démission pour raison de contraintes de travail le soir
- Une démission pour cause de déménagement à Poitiers
- Une démission pour raisons personnelles

Tout ceci en plusieurs étapes bien entendu.

Los de la première démission, nous avons voulu faire « remonter » le 17ème sur la liste, mais nous avons dû aller jusqu'au 19ème, une personne étant très malade et l'autre ayant eu une mutation à Périgueux.

Lors des deux autres démissions, nous sommes passés à 18 puis 17 élus.

Début mai, une adjointe ayant présenté sa démission pour convenances personnelles auprès de la Préfecture, nous sommes descendu à 16 élus.

Les 4 membres de la liste d'opposition ont alors déposé leur démission, ce qui nous amenait à 12 élus, soit un peu moins des 2/3.

Suite à ces démissions, nous avons dû convoquer (à tour de rôle) les 15 membres non élus de la liste d'opposition, ceux-ci ont démissionné les uns après les autres, le dernier en date du 16 juin, ce qui veut dire qu'il faut revoter au plus tard le 16 septembre.



LE POULAILLER COMMUNAL



Les mesures de protection pour la grippe aviaire étant terminées, les poules sont arrivées dans le poulailler communal situé (avec le pigeonnier) dans l'ancien jardin de la famille DEPOIX



Les poules ont très vite occupé leur espace.



- Pascal, notre artiste local a bien voulu prendre en charge le poulailler communal.
- Les poules semblent déjà l'avoir adopté.
- C'est donc l'occupant de la maison DEPOIX qui soigne les poules dans l'ancien jardin de cette même famille.

OBLIGATION DE TAILLER SES HAIES



Un bel exemple de haie qui bloque le trottoir et qui de plus dépasse sur la rue

C'est très (trop) souvent que des citoyens Gencéens viennent se plaindre à la mairie des nuisances causés par les arbres ou arbustes de leurs voisins ou tout simplement des riverains de la voirie et en particulier des trottoirs qui sont inutilisables.

CE QUE DIT LA LOI :

Vis-à-vis de la commune

Les propriétaires sont assujettis à une **servitude d'élagage** en vertu de laquelle ils doivent couper les branches et racines qui avancent sur la voie publique, à l'aplomb de ladite voie.

Le maire peut, dans le cadre des pouvoirs de police qu'il détient de l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales, imposer aux riverains des voies de procéder à l'élagage ou à l'abattage des arbres de leur propriété dès lors que ceux-ci portent atteinte à la commodité du passage.

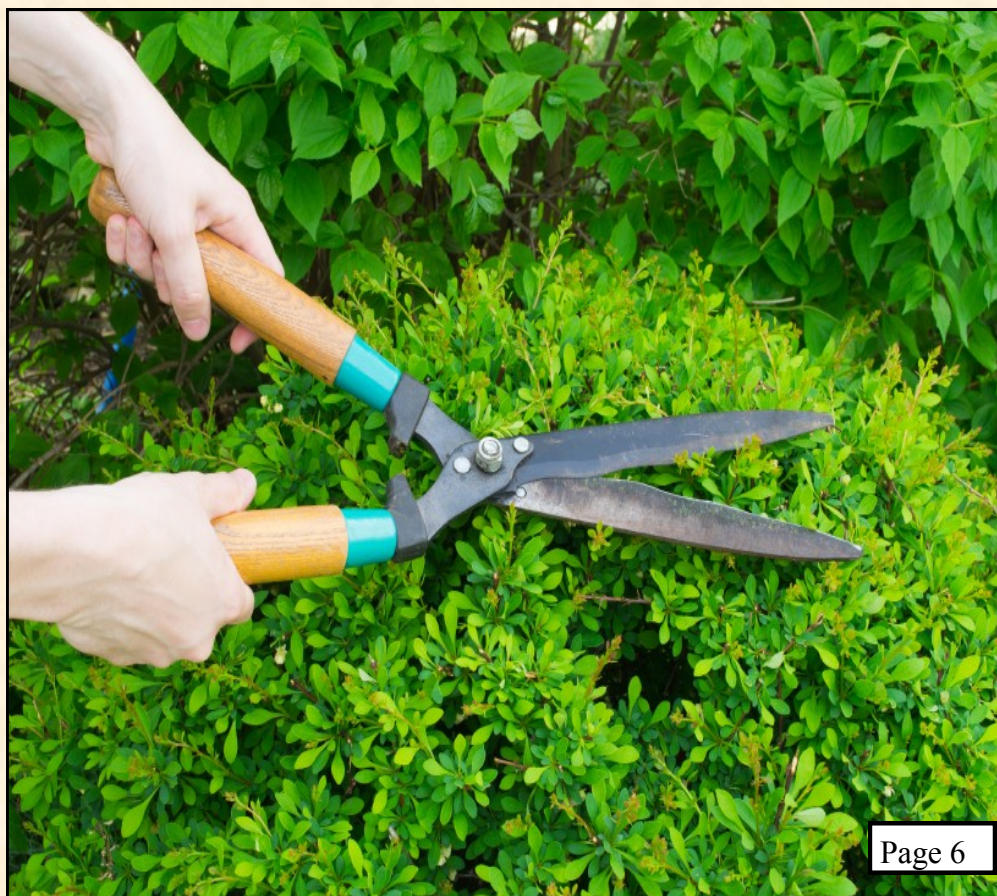
Dans l'hypothèse où, après mise en demeure sans résultat, le maire procéderait à l'**exécution forcée des travaux d'élagage** destinés à mettre fin à l'avance des plantations privées sur l'emprise des voies communales afin de garantir la sûreté (sécurité routière) et la commodité du passage, les frais afférents aux opérations sont mis à la charge des propriétaires négligents, prévoit l'article L2212-2-2 du Code général des collectivités territoriales (issu de la loi du 17 mai 2011 de simplification du droit, qui a repris une proposition de loi de 2009).

Vis-à-vis de vos voisins

L'article 673 du Code civil prévoit que lorsque des branches d'arbres d'un voisin avancent sur une propriété, le propriétaire du terrain peut contraindre son voisin à les couper.

Toutefois, la loi ne précise pas à qui incombe cette obligation de coupe lorsque le propriétaire du terrain sur lequel les arbres sont plantés loue sa propriété à un locataire.

Ce sont les tribunaux qui ont apporté une réponse à cette question. La Cour de Cassation, par un arrêt du 5 février 2014, a ainsi précisé que les obligations issues des articles 671 et suivants du Code civil, parmi lesquelles figurent celle d'élagage et de taille des arbres, incombent non pas au locataire **mais au propriétaire**.



Le repas des aînés en janvier 2017



Initialement prévu à la salle des fêtes, à cause du très grand froid (il faisait 12° dans la salle), **le repas des aînés** a eu lieu chez le traiteur qui était prévu pour réaliser et servir les repas.

Merci « Au bistrot familial » qui a accepté de fermer à sa clientèle habituelle pour recevoir nos concitoyens.



L'ambiance organisée par Dominique SOUILLE était malgré tout festive.



OPERATION SPORT POUR TOUS

A GENCAY

La municipalité et les clubs sportifs de GENCAY proposent un **ACCUEIL GRATUIT** aux jeunes en vacances donc, SI

TU AS ENTRE **6 ET 16 ANS**, VIENS NOUS REJOINDRE
AU STADE POUR DE MULTIPLES ACTIVITES SPORTIVES.

du 10 juillet au 11 août 2017

AU PROGRAMME :

- Sports collectifs
- Sports de raquettes
- Gymnastique
- Tir à l'arc
- Athlétisme
- Grands jeux



LABEL « COMMUNE SPORT POUR TOUS »

Accueil :
Lundi-Mardi-Mercredi
Jeudi-Vendredi

Inscriptions à partir de 9h30

Activités
De 10h à 12h

Nombre de places limité
Enfants en résidence à Gencay prioritaires

Retour sur le premier semestre 2017



La chorale des enfants de l'école maternelle en « représentation » devant la mairie, ils étaient vraiment trop mignons. Merci aux enseignants et atsem.



L'EHPAD Géraud de PIERREDON fête ses 10 ans.

La grande échelle des pompiers de Poitiers pour enlever un solin de zinc qui menaçait de tomber sur la tête des passants.

Retour sur le premier semestre 2017



Changement des luminaires des 2 cours de tennis couverts.

L'association du tennis club nous a alerté que des tournois jeunes et adultes ne pouvaient avoir lieu à cause d'un éclairage vraiment trop insuffisant.

C'est un budget de 6100 € pour les luminaires plus 390 € pour la location de la nacelle électrique permettant de déposer les anciens luminaires et mettre en place les nouveaux.

Bien entendu il faut ajouter le travail de nos agents Sylvain et Romain.

Les mêmes travaux ont été effectués dans le DOJO où il était devenu très compliqué d'aller réparer les lampes défectueuses.

Suite à la maladie de Sylvain, c'est Aurélien aidé de Romain qui a réalisé ces travaux.

Aurélien BRIMAUD vient d'être recruté en remplacement de Jacky GUICHARD qui vient de prendre une retraite bien méritée après 34 années de service dans notre commune.



Formation des élus aux gestes de premiers secours lors d'une journée à la caserne des pompiers.
Ci-dessous notre sympathique formateur remet la validation de cette formation en présence du Lieutenant Dave VILLEGER.



Aménagements du champ de foire



L'entrée coté boulangerie



Pose de l'enrobé



L'arbre de la liberté protégé.



Les places bien ordonnées

Depuis 6 ou 7 ans, Dominique NEVEUX, Jean Jacques CHEVRIER, Guy BOUCHET, et Claude FERRON se sont battus pour que le champ de foire « retrouve » sa vocation de détente pour les jeunes et les moins jeunes.

Claude FERRON et Isabelle BOESTCH aidés d'autres élus ont porté ce projet.

Ce n'est pas tout à fait terminé, mais c'est en très bonne voie, il ne manque plus que quelques clôtures pour que tout soit parfait.

Merci aussi à nos agents qui se sont bien impliqués dans ce projet et l'on peut voir maintenant le résultat.

Allez demander aux ados lorsqu'il font du skate ou des jeux de ballons si c'était vraiment une nécessité ?



Création d'un chemin piétonnier à coté d'Intermarché



Au fond le city stade et le skatepark

Réfection du Chemin des Vignes.

Pendant les travaux



Après les travaux, merci à Dominique, Nicolas et Richard, vous avez fait du bon travail.

La maison de santé est ouverte, nous pouvons être fiers de cette réalisation.

Nous avons :

- 5 infirmières
- 4 médecins
- 3 kinés
- 1 dentiste avec 2 cabinets.

Et peut-être plus de praticiens si nous arrivons à « repousser les murs ».

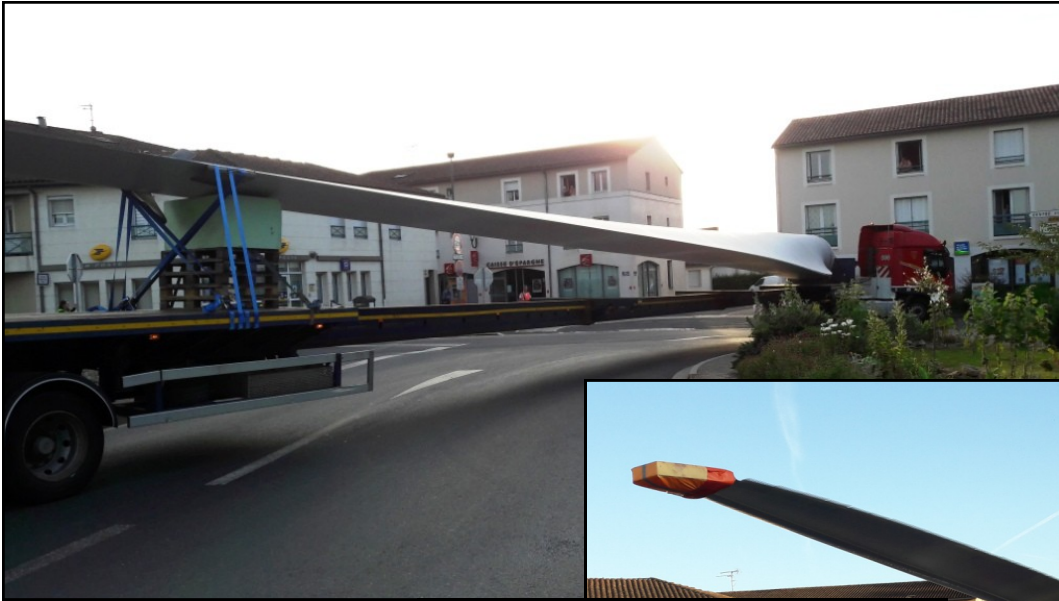


Réunion des praticiens avec le notaire et leur conseil pour préparer les baux.



PASSAGE D'ELEMENTS D'EOLIENNES

Ces éléments d'éoliennes sont passés à Gençay en provenance de La Rochelle via Pressac, elles vont ensuite à Bouresse et Usson. C'est une centaine de camions qui ont traversé notre commune pour 10 éoliennes.



La pale de 8 tonnes et de 59 mètres de longueur surplombe le parking d'Intermarché et ensuite frôle les maisons



Dans le virage, la pale passe au dessus du mur des ambulances

Le rond point a été aménagé chez nos amis de Saint Maurice pour permettre le passage de ces gros engins de plus de 100 tonnes et de 50 m de longueur.





GARE À LA RAGE

VOYAGEURS, NE RAMENEZ PAS UN ANIMAL
D'UN PAYS TOUCHÉ PAR LA RAGE.
PENSEZ À FAIRE VACCINER VOTRE ANIMAL
LORSQUE VOUS PARTEZ À L'ÉTRANGER

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE L'ALIMENTATION



AVANT VOTRE VOYAGE



Un animal qui voyage,
c'est un risque de rage !
Respectez la réglementation :
elle est là pour vous protéger et le protéger.



Prenez contact avec votre vétérinaire
4 mois avant votre départ.



Votre animal doit être **identifié**.
N'oubliez pas son **passport**.



Le **vaccin** contre la rage de votre animal
doit être à jour ; une **prise de sang**
est nécessaire pour les pays à risque.



**La démarche obligatoire prend
entre 1 et 4 mois en fonction
du pays de destination.**



PENDANT VOTRE VOYAGE



Ne touchez aucun animal errant.



Ne ramenez pas d'animal ne répondant
pas aux obligations réglementaires.



Un animal ramené illégalement
peut être infecté et vous contaminer.



**Si vous vous faites mordre,
griffer, lécher sur une plaie,
contactez un médecin ou
les autorités sanitaires locales.**

**À votre retour : présentez votre
animal aux autorités de contrôle.**



PLUS D'INFORMATIONS
GAREALARAGE.FR

LA RAGE, UN RISQUE TOUJOURS D'ACTUALITÉ



**LA RAGE TUE UNE PERSONNE
TOUTES LES 10 MINUTES
DANS LE MONDE**



**ABSENTE EN FRANCE,
LA RAGE EXISTE ENCORE
DANS DE NOMBREUX PAYS**



**LES CAS DE RAGE EN FRANCE
PROVIENNENT TOUS D'ANIMAUX
CONTAMINÉS À L'ÉTRANGER**



**UNE FOIS LES SYMPTÔMES
APPARUS, LA RAGE
EST TOUJOURS MORTELLE**

Nouveaux Commerçants et petit rappel



Au P'tit Bazar
9 place du Marché
Rémi BIAGOI
09 54 97 82 83
Du Mardi au samedi
8h30-12h30 et 14h-19h

Librairie
Ancienne
Et d'occasion
8 route de Civray



Achats, ventes
Et expertises
06 95 97 32 45

Nuisances sonores

Rappel, l'arrêté du 29 juin 2006 règlemente l'usage des tondeuses et tout appareils de jardins bruyants :

Jours ouvrables de 8h30 à 12h00 et de 14h30 à 19h30
Samedis de 9h00 à 12h00 et de 15h00 à 19h00
Dimanches et jours fériés de 10h00 à 12h00 seulement



Patrimoine

Gençay. Passage de troupes.

Les 1^{er} et 37^e régiments d'artillerie de Bourges viennent d'effectuer leur dernier passage par la 1^{ère} colonne du 37^e commandée par M. le colonel Priou. Son séjour à Gençay, les 9 et 10 courants a donné lieu à une véritable petite fête.

Chaque jour la musique militaire se faisait entendre à 5h ½ sur la place, à la grande satisfaction des habitants.

Le premier soir sur l'initiative des officiers un bal organisé à la hâte par les musiciens avait fort divertifié la jeunesse.

Le lendemain, sur la demande du maire, M. le colonel avait bien voulu autoriser les trompettes et la musique à faire une retraite aux flambeaux. Elle fut très brillante, car le succès de celle du 14 juillet remplissait encore l'esprit de tout le monde.

Après avoir procuré aux habitants une agréable distraction, les exécutants allèrent prendre les rafraîchissements qu'ils avaient si bien gagnés.

Pendant ce temps, toute la jeunesse de Gençay et de Saint-Maurice, que ce flot de musique inaccoutumée avait réunie, attendait impatiemment l'ouverture d'un bal sous les halles, déjà illuminées à cet effet.

On ignorait complètement que M. le colonel avait refusé l'autorisation nécessaire, parce que la colonne partait le lendemain dès la première heure. On attendait vainement une chose qui ne devait pas se réaliser.

Puis, subitement, cinq ou six jeunes filles, d'ailleurs bien inspirées, décidèrent de se rendre auprès du colonel pour demander elles-mêmes l'ouverture d'un bal.

A ce moment, celui-ci se trouvait au café de MM. les officiers.

Quand il vit arriver à lui cet « essaim de demoiselles » fraîches, belles et décidées, il se mit gracieusement à sourire.

Il refusa d'abord, alléguant le service, puis, ô heureuse faiblesse humaine ! ô Vénus ! que tes charmes sont puissants !...il finit par accorder à ses aimables quémandeuses un bal d'une demi-heure seulement.

Un « Vive le colonel ! » sortit immédiatement de ces blanches poitrines Gencéennes et un doux sourire mutin fut le remerciement de cette faveur militaire.

Immédiatement tout le monde fut à la danse : chacun évitait de perdre une des minutes comptées.

Bientôt le coup d'œil fut charmant : plus de 200 couples polkaient, valsaient... à l'envie.

Mais l'horloge municipale sonna bientôt 9 h. ½ et l'adjudant d'Etat-major vint rappeler à l'orchestre que les trente minutes accordées étaient écoulées et qu'il fallait songer à se reposer.

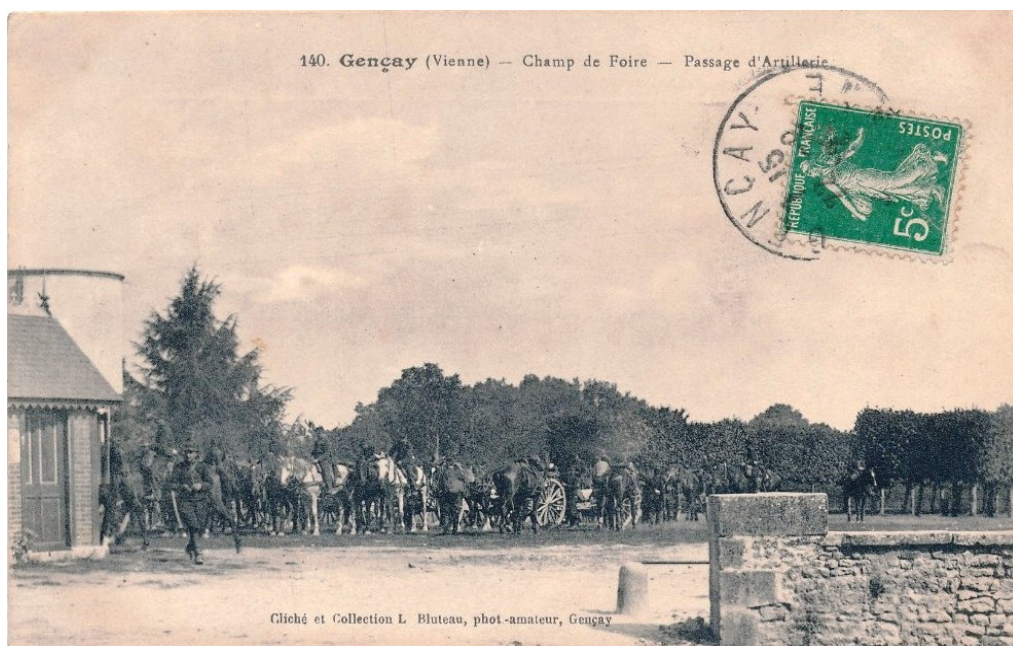
En un clin d'œil, les halles, la place et les rues furent évacuées et Gençay rentra dans le silence, à l'exception d'un certain nombre d'habitants qui ont attendu l'heure réglementaire, trop tôt arrivée d'ailleurs, pour rentrer chez eux.

Personne alors ne pouvait penser que notre petite ville contenait dans ses murs plus de vingt officiers charmants et plus de 500 braves troupiers, tellement le calme régnait partout.

Gençay a fait le meilleur accueil aux militaires de passage ; aussi ces Messieurs paraissent enchantés de leur réception et emportent de notre pays le meilleur souvenir.

Merci, Messieurs et au revoir ! Nous souhaitons que vous repassiez par Gençay, quand les ordres vous appelleront de nouveau à faire des exercices de tir au camp de la Braconne.

(L'Echo de Civray du 17 août 1899)



Recherches « Patrimoine » : Jean-Jacques CHEVRIER

Ce bulletin a été imprimé à 1000 exemplaires sur papier recyclé (Cyclus Print)
Par un imprimeur répondant aux exigences du référentiel Imprim'vert

Rédaction et réalisation Claude FERRON 1er adjoint

Impression BEDI—SIPAP
Gençay Saint Maurice